



Ville d'Esch-sur-Alzette

Finances communales

Crédit nouveau ou supplémentaire

Date délibération : 04/10/2024

Référence	FC11-2024-A685	Code interne	8.2.2
------------------	----------------	---------------------	-------

APPROBATION

La délibération du 4 octobre 2024 prise par le conseil communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette transmise en date du 18 octobre 2024 relative à des travaux de rénovation qui s'avèrent nécessaires dans différents immeubles des logements communaux (Point de l'ordre du jour : 8.2.2) est approuvée.

Fait le 30 octobre 2024

Le Ministre des Affaires intérieures,

Léon Gloden